

FORMATION ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Un métier de communication au service du parcours de soins du patient

Premier maillon de la chaîne de secours pré-hospitalière, il est le premier interlocuteur de toute personne appelant le 15 en cas d'urgence médicale. Il participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité d'un médecin régulateur.



L'ARM accueille, écoute et analyse chaque appel dans les plus brefs délais. Accueillant au téléphone, il doit savoir gérer son stress et celui des appelants.

Il procède à la hiérarchisation des appels par un interrogatoire précis et dirigé. Il mobilise les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision du médecin régulateur. Il vient en appui dans la gestion des moyens mis en œuvre en situation sanitaire exceptionnelle.

L'ARM doit savoir travailler en équipe, dans un milieu clos et sonore nécessitant des capacités d'attention et de concentration.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il peut exercer dans différents lieux, comme un Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA, Centre 15) au sein d'un établissement public de santé, au sein d'une plateforme de rapatriement sanitaire ou d'une plateforme de régulation de la permanence des soins.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance (temps de formation théorique en centre de formation et temps de formation clinique en stage).
- Méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupes, simulation et apprentissage pratique ainsi que gestuel.



- **Durée formation : 1470 heures.**
- **Durée des stages : 21 semaines.**
- **Durée enseignement théorique : 21 semaines.**

NOS ATOUTS

- Formation multi-sites
- Insertion professionnelle, employabilité
- Alternance théorie/ pratique
- Interventions de professionnels expérimentés
- Utilisation de plateaux de simulation en santé
- Accompagnement individualisé de chaque apprenant dans son projet

CERTIFICATION

**Délivrance du Diplôme d'Assistant de
Régulation Médicale (niveau IV).**



EFFECTIFS : 45 au total

COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Traiter un appel dans les centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale d'urgence.
- Mobiliser et suivre les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- Traiter des informations associées à la régulation, à la qualité, à la sécurité et à la vie du service.
- Être un appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre des dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont réglementaires (arrêté du 19 juillet 2019).

Le contenu de chaque bloc de compétences est défini par le référentiel de formation : mises en situations simulées, évaluation des compétences en stage, épreuves écrites et évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt pour valider un module et tous les blocs doivent également être validés.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Une session/an.
- Sélection sur dossier et entretien afin d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.
- Accès par voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Possibilité de suivre une formation continue d'accompagnement (facultative).

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire du baccalauréat ou équivalence, diplôme de niveau IV.
- Soit avoir 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein.

ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

 Pour plus d'informations :



TARIFS

Se renseigner auprès du secrétariat ou sur notre site internet (QR Code)

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi, votre employeur, le point relais VAE de votre région.



CFARM CHU Dijon Bourgogne

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908
21079 DIJON Cedex

SIRET : 262 100 076 00104

Directrice : Yamina KROUK

Responsable de formation : Nadia BAPTISTE

Secrétariat : cfarmbfc@chu-dijon.fr - 03.80.29.37.70